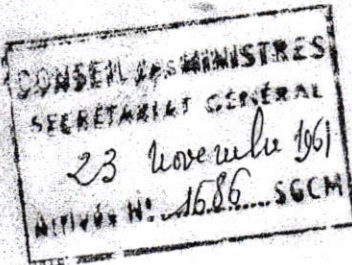


LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE



DECRET N° 363 /PR/MJL/DJ.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce concernant la nommée KPOSSOU AGBANDENOU Laly ;

Vu l'avis défavorable du Garde des Sceaux Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par la nommée KPOSSOU AGBANDENOU Laly, condamnée le 2.12.58 par la Cour d'Assises du Dahomey à 20 ans de travaux forcés, pour empoisonnement est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressée par les soins du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou.

PORTO-NOVO, le

21 NOV. 1961

1961

Le Chef de l'Etat
Premier-Ministre

Signé : H. M A G A.-

Pour ampliation :

AMPLIATIONS :

Président de la Répub.. 5
MJL..... 2
Procureur Général..... 1
Procureur de la Répub.. 1
Intéressée..... 1
JORD..... 1

Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

J. CLAVEAU.-